

L'an dernier, le personnel de la bibliothèque a perdu cinq de ses membres; la mort en a fauché trois: M. H. D. Throop, M. H. C. Stock et Mme A. Tremblay; deux ont quitté l'institution: M. J.-G. Pigeon et M. R. M. Hamilton. M. Throop avait été à l'emploi de la bibliothèque depuis plus de trente ans, M. Stock, pendant vingt-sept ans, et Mme Tremblay, vingt-trois ans. M. Pigeon a pris sa retraite après quarante-quatre ans de service. Tous ces employés occupaient des postes importants; les remplacer sera une dure tâche surtout à cette époque où il est difficile de s'assurer les services de bibliothécaires compétents.

Depuis nombre d'années, les bibliothécaires, dans leurs rapports annuels, ont souligné la nécessité de pourvoir la bibliothèque de plus d'espace; cette nécessité est devenue tellement impérieuse qu'il a fallu, en certains endroits, empiler les livres sur le parquet. Puisse ce problème d'espace vital ne pas être oublié dans l'étude des projets d'après-guerre!

Depuis notre dernier rapport, le mauvais état de l'éclairage n'a fait qu'empirer. Des sections entières sont restées sans lumière pendant des mois, d'où nécessité pour le personnel de recourir à l'usage de torches électriques.

Les éditeurs anglais continuent à nous fournir des livres en petite quantité. Les éditeurs américains ont dû, l'an dernier, réduire le nombre de leurs publications. Les éditeurs français viennent de nous annoncer qu'ils reprendraient bientôt leurs exportations au Canada.

Respectueusement soumis,

(signé) FELIX DESROCHERS,  
F. A. HARDY,

*bibliothécaires conjoints.*

Bibliothèque du Parlement,  
Ottawa, ce 19 mars 1945.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1944 (versions anglaise et française).

Aussi,—Relevé annuel des permis délivrés au cours de l'année civile 1944 en vertu du paragraphe 2 de l'article 4 de la Loi de l'Immigration.

Aussi,—Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1944, à même le fonds du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 b) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1944, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts révisés, 1927.

Aussi,—Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulées par le département des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927, chapitre 113, article 75, depuis le dernier rapport au Parlement.

Aussi,—Relevé relatif aux permis d'entrée de liqueurs alcooliques émis du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944, en conformité des prescriptions de l'article 93 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.